

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 31 mars 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de convocation :	24 mars 2022
Date d'affichage :	24 mars 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

2022 -29A : Demande de Fer Rue de la Chapelle Gauthier

Annule et remplace la délibération 2022-29

L'an deux mille vingt-deux, le **31 MARS** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, LEGRAND OLIVIER, DELEVILLE KARYNE, COLLET GILLES, M. VARIN ROMAIN, M. TREBUCHET ARNAUD

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. LAPRADE DANIEL DONNE POUVOIR A M. THIBAUD ALAIN

MME LESCURE MAGALI DONNE POUVOIR A MME FERRANDIS MYLENE

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

PASQUIER LAETTIA

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le projet d'effacement des réseaux aériens du centre Bourg sur les rues de Bombon, Mormant, La Chapelle Gauthier et Fontainebleau établi avec le SDESM ;
Vu le projet de requalification des voiries et trottoirs établi par le cabinet VERDI Ingénierie ;
Vu le budget principal de la commune,
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

AUTORISE Monsieur le Maire de Bréau à lancer une consultation pour la réalisation d'un programme de travaux de requalification des voiries et trottoirs sur les dites rues.

Tranche 1 : Rue de Bombon : 182 297,50 €HT
Tranche 2 : Rue de Mormant : 230 835,00 €HT
Tranche 3 : Rue de La Chapelle Gauthier : 251 380,00 €HT
Tranche 4 : Rue de Fontainebleau : 249 472,50 €HT

Le montant total estimé de ces travaux est de 913 985,00 euros HT répartis sous la forme de 4 tranches pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE le DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du Fond d'Équipement Rural, au taux maximum, pour la réalisation de la troisième tranche de travaux, rue de La Chapelle Gauthier, pour un montant estimé de 251 380,00 €HT.

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 31 mars 2022

Le Maire



Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 07/05/2022
Reçu en préfecture le 07/05/2022
Affiché le
ID : 077-217700525-20220507-2022_29A-DE